Section 2 : CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

I. Rappel du projet

Le projet consiste à construire une Unité de Traitement d'Eau Potable sur le territoire de la commune de Petite-île. Cette UTEP sera raccordée au réseau existant. Cette construction se fera sur une parcelle appartenant à la commune.

Le projet est adapté à la qualité de l'eau brute achetée à la SAPHIR, d'une part, et aux objectifs d'augmentation de la capacité de production définis par la collectivité, d'autre part.

L'intégralité de l'eau achetée par la commune à la SAPHIR y sera traitée, soit une capacité de production permettant de desservir 80% des abonnés de la commune, soit environ 3500 foyers.

II. <u>Déroulement de l'enquête</u>

L'enquête publique, prescrite par arrêté n° 2020-2644/SG/DRECV du 07 août 2020, s'est déroulée du 8 septembre au 22 septembre 2020 sur la commune de Petite-île.

Aspect règlementaire : la constitution du dossier d'enquête, réalisé par SCP / ACOA Conseil, et le déroulement de l'enquête publique répondent en tous points aux exigences règlementaires.

Le dossier d'enquête était consultable conformément à l'article 3 de l'arrêté préfectoral prescrivant l'enquête :

- o sur le site internet de la préfecture,
- o sur le site internet de la mairie de Petite-île,
- o sur un poste informatique à la mairie de Petite-île,
- o sur support papier à la mairie de Petite-île pendant la durée de l'enquête.

Publications dans la presse :

JIR et Quotidien des 20 août et 9 septembre 2020,

Affichage:

A l'entrée de la mairie de Petite-île, sur panneaux d'affichage.

Affichage sur site:

La CIVIS, maître d'ouvrage, a fait apposer l'avis d'enquête publique au format
A2 sur fond jaune à l'accès principal du site concerné par le projet, le 24 août.

Visites reçues, observations, courriers:

Le public ne s'est pas montré intéressé par le projet porté à l'enquête.

III. Points forts

Le projet est pleinement compatible avec le SDAGE Réunion.

La commune de Petite-île possède la maîtrise foncière pour la réalisation du projet. Il se situera sur un emplacement réservé au PLU en vigueur, (parcelle n° 4050 00AL0434) et sur lequel a été construit le réservoir "Ville 2", (2 000 m³) en relation avec le projet à venir.

Dans le cadre du projet d'Extension du Périmètre Irrigué du Sud (PISUD-Lot n°4), le Département de La Réunion, sous maîtrise d'ouvrage déléguée de la SAPHIR, prévoit d'alimenter directement l'UTEP Petite-île en liaison gravitaire.

En conséquence, le gestionnaire économisera les frais d'investissement et de fonctionnement d'une pompe de refoulement.

La surveillance, en condition normale de fonctionnement est automatisée, l'UTEP Petite-île dispose d'un ensemble de technologies garantissant son fonctionnement en condition optimale.

La qualité de l'eau délivrée est contrôlée en permanence par un système automatisé et tout incident fait l'objet d'un déclenchement d'alarme.

Le poste de supervision permettra de piloter les différents paramètres de production en conservant la maîtrise d'une vue d'ensemble.

L'UTEP projeté est dimensionné pour répondre à une augmentation de population de la commune, qui - selon une étude du SCoT GRAND SUD – devrait atteindre 15 400 habitants environ à l'horizon 2045.

Le projet ne prévoit aucun épandage de boues.

La mise en service de l'UTEP et les essais de traitement se feront progressivement, pour permettre de limiter les risques d'incident.

La conception actuelle de l'UTEP permettra des modulations ultérieures afin de répondre à des évolutions possibles des process.

IV. <u>Points faibles</u>

Le réseau de distribution vieillissant reste problématique et n'affiche qu'un rendement de l'ordre de 52 %.

L'état du réseau est peu performant, mais les 48% de pertes ne peuvent être attribuées à son seul état. Il semblerait que l'installation de compteurs sécurisés en limite de propriété permettrait de limiter ces fuites.

Les pièces du dossier ont été mises à disposition du public aux jours et heures d'ouverture du bureau.

Le public a pu prendre connaissance du dossier d'enquête et porter ses observations sur le registre.

La publicité a été faite réglementairement.

AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Après étude approfondie du dossier,

Après avoir mené des entretiens avec les acteurs représentant les différentes parties impliquées dans le projet,

Après analyse du bilan Avantages – Inconvénients, et compte-tenu des éléments énumérés,

J'estime que le projet est conforme aux exigences règlementaires et qu'il s'inscrit dans une sauvegarde environnementale d'ensemble au regard des éléments favorables mentionnés ci-dessus.

J'émets un AVIS FAVORABLE à la demande d'Autorisation Environnementale relative au projet de construction de l'unité de traitement d'eau potable de Petite-île.

Fait à La Saline les Bains, le 23 octobre 2020 Le commissaire enquêteur

Alain COLLOMBIER